

Thème 2

Services Publics, un enjeu d'actualité. Les agents de la Fonction publique, des établissements publics, les salariés des Services Publics.

Le choix des congrès précédents de traiter dans le même thème l'enjeu des services publics et la situation de leurs personnels a été confirmé. Le management est le versant « personnels » de la RGPP, la politique de la droite a malmené tant les services que les agents. Nos revendications inscrites dans la réaffirmation du statut sont en lien étroit avec la conception que la FSU porte des services publics, de la Fonction publique, de son organisation et de ses missions.

Partie 1 Services Publics: un enjeu d'actualité

Faute de temps, nous n'avons pu développer davantage. Pour mémoire, les quelques lignes publiées dans Enjeux (n°225).

La situation tant des services que celle des personnels ayant été fortement dégradée ; l'enjeu essentiel porte sur la rupture avec les politiques précédentes et la reconstruction, dans un contexte où l'austérité menace la rupture.

Quelle réorganisation des services de l'Etat, quelles coopérations entre politique nationale, pouvant être mises en œuvre de manière déconcentrée et compétences des collectivités territoriales ? Chacun mesure l'actualité de la question.

Un zoom est consacré au service public de l'emploi. Comment élaborer et porter cette reconstruction avec les personnels et les usagers ?

Partie 2 La défense des personnels : entre continuité et problématiques nouvelles.

Travailler aux convergences entre la Fonction publique et le secteur privé.

La partie 2 consacrée aux « agents de la Fonction publique, des établissements publics, aux salariés des Services Publics » traite bien évidemment des sujets habituellement abordés dans les congrès de la FSU : statut, carrières, agents non titulaires, rémunérations, retraite... Les orientations proposées s'inscrivent dans la synthèse fédérale élaborée au cours des congrès antérieurs, qu'il conviendra d'approfondir dans le respect des principes qui ont prévalu à la création de la FSU. Les enjeux du congrès de 2013 sont fortement liés au contexte présent et les réflexions conduites sur les différents sujets méritent de l'être en vue de conforter la capacité d'agir de la FSU sur les différents dossiers.

Le choix a été fait d'aborder en premier lieu la question statutaire. C'était indispensable alors que les politiques de sapes de l'action publique conduites par la droite ont été systématiquement associées à la promotion du « nouveau management public », caractérisé par l'orientation d'une individualisation forcée, cassant les solidarités professionnelles et devant permettre in fine aux pouvoirs publics de disposer de personnels dociles. On n'en est plus là, les déclarations du nouveau gouvernement s'étant traduites par l'abrogation ou le gel de différents dispositifs que nous avons combattus (évaluation des enseignants, réorientation professionnelle, intéressement collectif...). Mais le plus insidieux reste à combattre. L'opposition des travailleurs du secteur public à ceux du secteur privé a été le moyen d'imposer des régressions à tous. Cette idéologie a laissé des traces et nombreux sont ceux se disant convaincus du bienfondé du choix statutaire, et ayant cependant des réticences sur les revendications que nous défendons. Il est assez clair que les choix budgétaires actuels s'opposent à la satisfaction de nos revendications, mais l'obstacle n'est pas toujours, ou pas seulement celui-ci, le refus de revenir sur le jour de carence en est un exemple. L'enjeu pour la FSU est donc d'inscrire les revendications des personnels dans une convergence avec l'ensemble du salariat. La nécessité d'une telle approche est clairement apparue dans les mobilisations sur les retraites ; il y a besoin

d'y travailler plus généralement. Quand bien même ces sujets sont abordés au sein du thème 3, la réflexion à conduire sur la Fonction publique ne peut ignorer cette nécessité. La réaffirmation de notre attachement au statut des fonctionnaires, l'engagement et la réflexion pour faire vivre ses principes pour plus d'équité, d'égalité et de solidarité, nécessitent une approche débordant notre secteur.

L'acuité de la situation salariale conduit à en traiter dans ce cadre. Le congrès de Lille avait posé la question du traitement minimum de la Fonction publique et de son lien avec le SMIC, l'objectif d'un minimum Fonction publique à 120% du SMIC étant assez souvent contesté. Un même niveau commun est devenu la réalité et les questions de carrière et de sécurité des parcours professionnels, de reconnaissance des qualifications acquises en formation initiale et dans le travail sont devenues plus prégnantes dans la FP comme pour les salariés du privé. Tous sont peu ou prou confrontés à la difficulté de faire reconnaître et rémunérer leurs qualifications, et à la stagnation de leurs revenus par une évolution du salaire avec l'ancienneté trop réduite ou inexistante. Le principe de la carrière vaut donc d'être défendu dans la Fonction publique, et peut servir de repères pour les salariés du privé amenés à changer d'employeurs.

Enfin, la conquête de droits nouveaux pour les agents de la FP peut dans certains domaines s'appuyer sur des acquis du secteur privé, le champ de la santé et de la sécurité au travail en fournit un exemple.

La lutte contre la précarité est certainement une question posée à l'ensemble du salariat. Dans notre secteur, après un accord majoritaire sans la FSU à la suite de négociations obtenues par son action, et au cours desquelles son intervention a compté, le congrès devrait confirmer l'orientation fédérale déployée depuis presque deux ans dans l'intérêt des collègues : peser pour que les titularisations possibles soient rendues effectives, pour l'amélioration des droits des personnels non titulaires et agir pour de nouvelles négociations qui permettent de résoudre les injustices créées par les arbitrages gouvernementaux d'alors.

La FSU doit agir pour l'amélioration du code du travail, et l'élargissement des droits qu'il organise. Non seulement dans le souci développé plus haut mais aussi du fait des politiques centrifuges conduites dans la FP, même si nous les contestons : de la création de Pôle Emploi, à la généralisation des établissements dérogatoires, au développement des GIP.

Enfin, d'autres questions ont pris une ampleur nouvelle ou sont apparues.

C'est notamment le cas de la question du travail. Nombres de sections syndicales ou fédérales ont été amenées à s'y intéresser –l'institut de recherche aussi- et il s'agit de capitaliser ces acquis au profit de l'ensemble de la fédération. L'enjeu est d'autant plus important que la reconquête des droits passe par une réappropriation par tous des enjeux collectifs du travail, de son organisation, de sa maîtrise par les agents eux-mêmes. Cette approche peut renouveler notre façon de penser les revendications relatives aux conditions de travail, à la santé au travail et de les porter dans l'action syndicale. L'appropriation des CHSCT par les différentes composantes de la FSU est remarquable, elle mérite d'être généralisée. Il pourrait y avoir là une voie de revitalisation de l'action syndicale.

La loi de rénovation du dialogue social issue des accords de Bercy a retenu de nombreux champs de négociation, consacrant le plus souvent une pratique empirique. Dans le même temps, cela renouvelle ces pratiques, inscrivant peu ou prou tout débouché de concertation dans ce cadre. La FSU a été sollicitée sur différents dossiers comme ceux des TIC, du télétravail qu'il est souhaitable d'approfondir. Enfin, la situation matérielle de nombreux personnels nécessite de porter de manière plus résolue et plus explicite la question de l'action sociale interministérielle et à l'éducation nationale. La possibilité d'une réforme structurelle de son organisation a conduit le CDFN à mandater nos représentants dans les groupes de travail, le congrès devrait les confirmer.

Fabienne Bellin

Anne Féray